



Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony

ÉRADICATION DU PATRIMOINE EN CENTRE-VILLE

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony (ASPEA) réaffirme son caractère apolitique et son indépendance vis-à-vis de tout parti. Créée en 2009 et déjà forte de 200 adhérents, elle rassemble des Antoniens très divers, mais qui ont en commun le souci de préserver le peu qu'il reste du patrimoine architectural et des caractéristiques de leur ville.



Ce serait un contresens majeur que de voir un extrémisme politique chez toute personne consternée par les récentes décisions de la municipalité en matière d'urbanisme. L'ASPEA refuse d'être mêlée à des polémiques sans objet. L'urbanisme nous concerne tous et les querelles partisans n'ont pas leur place dans le souci qui nous rassemble.

La démolition déjà en cours, des avenues Gabriel-Péri et Pierre Brossolette ne représente en aucune façon un gain esthétique pour la ville. Le centre est dénaturé et a perdu quelque chose de subtil qui en faisait l'âme. La modernisation de notre ville n'exigeait pas ce massacre : de nombreux endroits, non éloignés de la gare du RER, pourraient être reconstruits sans grande perte architecturale ou esthétique. Par ailleurs, la méthode employée par la municipalité pour passer outre la forte désapprobation des Antoniens ne peut qu'engendrer l'amertume : d'une main elle rédige des démentis, de l'autre elle délivre des permis de construire. L'opacité est le maître mot.

Bulletin d'adhésion

Membre actif : 12 € – Étudiant / demandeur d'emploi : 5 €.
Membre bienfaiteur (soutien pour les recours juridiques) : 30 € et +.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ E-mail _____

Je souhaite participer à des actions de l'association ☐ Inscription Yahoogroupes ☐

Respect du patrimoine, respect des administrés !



Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony

Un recours juridique déposé...

L'ASPEA a décidé de résister. Nous avons déposé un recours gracieux, contre le permis de construire de novembre 2009 sur les parcelles 32 à 36 avenue Gabriel-Péri, qui a été rejeté par le Maire. Nous avons ensuite déposé un recours contentieux contre un second permis de construire de mai 2010 englobant les parcelles 32 à 36 et 40-42, qui sera examiné par le Tribunal Administratif.

La bataille juridique n'est pas perdue. Toutes les maisons de l'avenue Gabriel-Péri et de l'avenue Pierre Brossolette ne sont pas encore tombées. Nous pouvons encore sauver celles qui restent. Ces batailles sont d'autant plus importantes que ces permis inscrivent dans les faits un alignement qui a été rejeté par l'enquête publique de l'automne 2009.

Adhérer à l'ASPEA, c'est nous apporter un soutien moral et une aide financière qui nous permet d'obtenir les conseils d'un avocat spécialisé, dont le concours nous est indispensable.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien.

Quelques victoires à notre actif

- Au printemps 2009, notre mobilisation rue de l'Abbaye nous a permis d'en sauver le caractère pavillonnaire.
- Lors de l'Enquête Publique de l'automne 2009, un avis défavorable de la commissaire-enquêteur contre le plan d'alignement de l'avenue Gabriel-Péri.
- Lors de l'Enquête Publique du printemps 2010 sur les « ajustements mineurs au Plan Local d'Urbanisme », la municipalité a dû battre en retraite sur l'article 10.5 (relative à la hauteur des bâtiments).
- Notre plus belle victoire : ce sursaut de responsabilité collective, qui fédère localement des citoyens de tous bords politiques.

Bulletin d'adhésion

Adhérez par carte bancaire depuis notre site www.aspea.fr,
ou en envoyant un chèque à l'ordre de :
ASPEA – 3, rue de l'Abbaye, 92160 Antony.

L'ASPEA ne diffuse, ne donne ou ne vend en aucun cas les coordonnées de ses adhérents.